

A + A
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 385 744 Euros
Siège social : 159 Rue Galliéni
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

440 430 569 R.C.S. NANTERRE

COMPTE DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifié conforme
Le Président
M. Pierre PIGEON

DocuSigned by:
Pierre PIGEON
680501C3EAA4482...

Désignation de l'entreprise : SAS A+A							Néant ☐		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intraconfrontables		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	24 131 056	FH	(324 975)	FI	23 806 081	23 482 420	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	24 131 056	FK	(324 975)	FL	23 806 081	23 482 420	
	Production stockée *				FM				
	Production immobilisée *				FN	270 990			
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	127 070	99 437		
	Autres produits (1) (11)				FQ	143 937	206 883		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	24 348 079	23 788 739
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	11 215 228	11 854 303
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	329 335	335 866
	Salaires et traitements *						FY	7 691 343	7 077 852
	Charges sociales (10)						FZ	3 094 128	2 841 038
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements*} \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \end{array} \right.$	HS		GA	250 528	225 178		
			- dotations aux provisions						
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GC	30 000
	Autres charges (12)						GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	203 075	149 909
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GF	22 783 638	22 514 147
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GG	1 564 440	1 274 593
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5) *						GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GK	55 301	45 649
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GL		
	Différences positives de change						GM	116 084	88 388
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GN	11 754	20 090
	Total des produits financiers (V)						GO		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GP	183 139	154 127
	Intérêts et charges assimilées (6)						GQ	46 898	116 084
	Différences négatives de change						GR	11 521	28 884
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GS	34 823	13 214
	Total des charges financières (VI)						GT		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	93 243	158 182	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	89 896	(4 055)	
						GW	1 654 336	1 270 538	

Désignation de l'entreprise SAS A+A				Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	24 142	106 475
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		3 125
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	24 142	109 600
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	82 551	344 471
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		96 390
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	50 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	132 551	440 861
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(108 409)	(331 261)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	135 861	148 639
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	(159 610)	(149 388)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	24 555 359	24 052 466
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	22 985 683	23 112 440
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	1 569 676	940 026
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	1G	24 142
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HP	16 035
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		HQ	15 463
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1H	25 668
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		1J	39 668
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		1K	
	(6quater)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		HX	
	(9)	Dont transferts de charges		RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		RD	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A1	127 070
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A2	99 437
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9		A3	
	(13)	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		A4	2 499
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	REGULARISATION LOYERS/HONORAIRES CIR/			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	PENALITES			56 096	
	LITIGE SALARIES			787	
	REGULARISATION CLIENTS			50 000	
REGULARISATION 2022 FOURNISSEURS				24 142	
REGULARISATION 2022 FOURNISSEURS			25 668		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
REGULARISATION 2022 AGEFIPH/FOURNISSEURS 2022			Charges antérieures	Produits antérieurs	
REGULARISATION CLIENTS			25 668		
				24 142	

A + A
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 385 744 Euros
Siège social : 159 Rue Galliéni
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

440 430 569 R.C.S. NANTERRE

BILAN : ACTIF - PASSIF

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifié conforme

Le Président

M. Pierre PIGEON

DocuSigned by:

Pierre PIGEON

680501C3EAA4482...

Désignation de l'entreprise : SAS A+A		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 159 Rue Gallieni		Durée de l'exercice précédent * 12						
92641 BOULOGNE CEDEX								
Numéro SIRET * 4 4 0 4 3 0 5 6 9 0 0 0 5 1		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122023						
		N-1 31122022						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	427 653	AG	356 622	71 030	114 043
		Fonds commercial (1)	AH	6 199 815	AI		6 199 815	6 199 815
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	470 605	AK		470 605	156 513
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 810 284	AU	1 118 110	692 174	855 650
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	8 000	CV		8 000	8 000
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF	1 990 913	BG		1 990 913	2 005 111	
Autres immobilisations financières *		BH	197 103	BI		197 103	277 321	
TO TAL (II)		BJ	11 104 372	BK	1 474 732	9 629 639	9 616 453	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	10 628 768	BY		10 628 768	10 918 186
		Autres créances (3)	BZ	3 741 002	CA		3 741 002	3 606 609
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	1 568 448	CG		1 568 448	6 838 228	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	715 949	CI		715 949	629 489	
	TO TAL (III)	CJ	16 654 167	CK		16 654 167	21 992 513	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN	46 898			46 898	101 967	
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	27 805 436	1A	1 474 732	26 330 704	31 710 932	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS A+A			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 6 385 744)	DA	6 385 744	6 385 744	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	638 574	638 574	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 569 676	940 026	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	8 593 994	7 964 345	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	146 898	166 084	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	146 898	166 084	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	332 865	6 859 598	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	3 083 577	2 075 852	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 917 450	7 219 528	
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 812 790	2 713 751	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	206 730	396 088	
	Autres dettes	EA	329 442	310 788	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 811 045	3 652 940	
TOTAL (IV)	EC	17 493 899	23 228 544		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	95 913	351 960
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	26 330 704	31 710 932		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
		(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	17 493 899	23 228 544	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	332 865	6 515 071		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



A+A

Siège social : 159, rue Gallieni – 92100 Boulogne-Billancourt
Société par actions simplifiée au capital de 6 385 744 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**RSM Paris**

26, rue Cambacères

75 008 Paris

France

Tel : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

A+A

Siège social : 159, rue Galliéni – 92100 Boulogne-Billancourt

Société par actions simplifiée au capital de 6 385 744 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associée unique de la société A+A,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A+A relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Etudes en-cours

La note de l'annexe intitulée « Etudes en cours » expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des travaux en cours et des opérations de césure qui en découlent. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précitées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de Commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 juin 2024

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A blue ink signature, appearing to read "Paul-Evariste Vaillant", written in a cursive style.

Paul-Evariste VAILLANT

Associé

A + A
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 385 744 Euros
Siège social : 159 Rue Galliéni
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

440 430 569 R.C.S. NANTERRE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 27 JUIN 2024

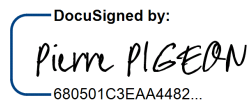
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élevant à 1 569 675,98 Euros de la manière suivante :

- Autres réserves	pour	1 569 675,98 Euros
-------------------	------	--------------------

Certifié conforme
Le Président
Pierre PIGEON

DocuSigned by:

680501C3EAA4482...

A + A
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 385 744 Euros
Siège social : 159 Rue Galliéni
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

440 430 569 R.C.S. NANTERRE

ANNEXES AU BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifié conforme
Le Président
M. Pierre PIGEON

DocuSigned by:
Pierre PIGEON
580501C3EAA4482...

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **26 330 704** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **24 555 359** euros et un total **charges** de **22 985 683** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 569 676** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère ,le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant,celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération .Les frais engagés

pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au cout d 'acquisition .

Les dettes,créances,disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice .

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion .

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques ,en totalité suivant les modalités réglementaires .

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Situation fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01 juillet 2013, la société A+A est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS A+A RESEARCH, 30 Bis rue St Hélène 69002 LYON.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sociétés : charges de l'exercice 290 880.00 euros

Capital social

		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		6 385 744,00	1,0000	6 385 744,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		6 385 744,00	1,0000	6 385 744,00